**RSE :** La Responsabilité Sociétale des Entreprise (RSE) et l’Economie Sociale et Solidaire (ESS)

**La RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) regroupe l’ensemble des pratiques mises en place par les entreprises dans le but de respecter les principes du développement durable (social, environnemental et économique).**

Le souci d’un **développement durable**, **environnemental** bien sûr **mais également humain**, est le point de convergence entre la **Responsabilité Sociale, ou Sociétale, des Entreprises (RSE)** et l’Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Le concept de RSE, né dans les années 1990, se présente comme **une démarche volontaire des entreprises et des grands groupes pour reprendre, et mettre en œuvre, les grands principes du développement durable tels que définis par le Rapport Brundtland de 1987 en les intégrant dans leur gestion quotidienne et dans leurs échanges internes et externes.**

L’ESS, de son côté, a traditionnellement concerné les associations, les coopérations, les mutuelles et les fondations. Depuis la loi de Juillet 2014 cependant, les entreprises commerciales et autres types d’organisations peuvent se présenter comme acteurs de l’ESS, sous réserve de poursuivre **un objectif d’utilité sociale et de respecter les trois principes suivants :**

* Une gouvernance démocratique
* Le réinvestissement majoritaire des bénéfices dans l’activité
* L’impartageabilité des réserves obligatoires constituées

De ce fait aujourd’hui, tant la **RSE que l’ESS constituent un secteur d’avenir.**

Les acteurs de l’ESS, qu’ils soient traditionnels ou nouveaux, ont **besoin de cadres et de managers spécifiquement formés aux problématiques qu’ils rencontrent et rencontreront** ; à l’instar des organisations qui souhaitent s’inscrire dans une démarche de **RSE pour entreprendre, elles aussi, autrement.**

*« Être socialement responsable signifie* ***aller au-delà des lois et réglementations existantes pour investir davantage dans le capital humain, l’environnement et les relations avec les parties prenantes.****»*

# La Mission Locale : un outil utile au plan d’action RSE d’un employeur.

L’entreprise a un rôle déterminant à jouer dans **la mise en œuvre de l’accompagnement des personnes tout au long de la vie, et elle est encore plus déterminantes pour les jeunes qui sont les plus éloignés de l’emploi**.

Notre implication dans la responsabilité sociétale se déploie au sein de nos associations, elle passe par les entreprises, mais aussi par une diffusion vers l’ensemble de ses salariés, jeunes, partenaires, fournisseurs, et parties prenantes.

**Les Missions locales sont membres du Service Public de l’Emploi et s’engagent pour atteindre des résultats environnementaux et sociaux associés aux « résultats économiques » COM Convention d’Objectif et de moyens**. Elles mettent en œuvre avec leurs partenaires du territoire un ensemble **d’actions concrètes**, raisonnés, éthiques et en améliorations constantes pour accompagner aux mieux les jeunes et les entreprises d’un territoire donné.

Ces actions peuvent être proposées à vos salariés, voire coconstruite avec vous.

* Et si vos salariés devenaient les meilleurs ambassadeurs de votre stratégie RSE ?
* Et si c’était vos collaborateurs qui mettaient en avant les engagements de l’entreprise auprès de vos clients et de vos parties prenantes ?

# Des exemples d’engagements RSE d’une structure

# Emploi :

* Trouver du travail à des personnes qui n’en ont pas
* Les accompagner durant la prise de poste et durant le contrat
* Mettre en œuvre des pratiques qui garantissent l’équité sociale et le développement professionnel des salariés

# Ressources Humaines :

* Faire se rencontrer et relier les compétences avec les postes à pourvoir.
* Accompagner nos partenaires dans l’anticipation de leurs besoins

# Qualité :

* Assurer des prestations de service répondant aux attentes de nos parties prenantes
* Evaluer la satisfaction et notamment dans le temps

# Prévention :

* Préserver la santé et la sécurité au travail des collaborateurs par l’identification des risques
* Mettre en place des actions en partenariats avec les différents acteurs de la prévention

# Environnement :

* Préserver l’environnement dans les activités principales de la structure
* Communiquer et impliquer les partenaires dans cette logique

# Développement économique :

* Être à l’écoute et comprendre les attentes du marché
* Développer des prestations et leur rentabilité de manière éthique et dans des relations gagnant / gagnant.
* Construire avec les partenaires des relations de confiances pérennes

# Ancrage territorial :

* Contribuer au développement durable
* Soutenir le développement économique et social des régions, départements, communes en partageant nos compétences et nos valeurs par des actions concrètes dans les domaines de l’emploi et de notre politique R.S.E.